

Chaires de recherche du Canada

Annnonce de chaires disponibles pour le concours d'octobre 2018

Contexte

En 2000, le gouvernement du Canada a créé un programme permanent dans le but d'établir 2 000 [Chaires de recherche du Canada](#) (CRC) dans les universités canadiennes. Le Programme, géré par le Secrétariat des programmes interorganismes, a pour but d'attirer et de retenir certains des chercheurs les plus accomplis et prometteurs. Il existe deux types de chaires :

- les chaires de **niveau 1** (dites senior) :
 - subvention de 200 000 \$ par année pour une durée de sept ans, renouvelable une seule fois;
 - les titulaires sont d'exceptionnels chercheurs reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine;
- les chaires de **niveau 2** (dites junior) :
 - subvention de 100 000 \$ par année pour une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois;
 - les titulaires sont d'exceptionnels nouveaux chercheurs reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine.

En mai 2017, le Programme des CRC diffusait un [Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#). En plus d'enjoindre les universités canadiennes à atteindre leurs cibles en matière d'équité d'ici décembre 2019 et à produire une stratégie à cette fin, ce Plan poursuit deux objectifs étroitement liés : transparence accrue dans la gestion des chaires allouées et reddition de comptes plus claire et plus complète. En particulier, en ce qui concerne les nouvelles candidatures, internes comme externes, ainsi que les passages d'une chaire de niveau 2 à une chaire de niveau 1, **seuls les dossiers présentés à l'issue d'un processus ouvert, avec la publication d'annonces, seront désormais acceptés par le Secrétariat des CRC.**

Concours d'octobre 2018

(i) Thématiques

Tous les détails concernant le concours d'avril 2018, notamment les thématiques proposées par l'ensemble des facultés, se trouvent sur le [site du BRDV](#). Pour sa part, **la Faculté des sciences de l'éducation** invite ses professeurs à soumettre des propositions en lien avec les thématiques suivantes :

1. **Organisme : CRSH**

Niveaux : 1 et 2

Thématique(s) :

- *Comprendre et créer*
- *Enseignement et formation au postsecondaire (collégial/université)*

Remarque sur les chaires de niveau 2 : Les CRC de niveau 2 s'adressent à des chercheurs ayant obtenu leur diplôme le plus avancé 10 ans et moins auparavant. Cela n'empêche pas, à la condition d'une justification, qu'un établissement puisse proposer la candidature d'une ou d'un professeur ou d'une ou d'un chercheur qui, au moment de la mise en candidature, a dépassé cette échéance en raison d'interruptions de carrière ou de circonstances spéciales (voir [Justifications acceptables](#)).

(ii) Constitution des dossiers

Le dossier de candidature comprend :

- un curriculum vitae complet à jour (incluant recherche, enseignement, formation d'étudiants, etc.);
- une proposition de recherche, incluant les objectifs et les axes de recherche envisagés (3 pages maximum);
- une lettre de motivation du candidat justifiant la pertinence d'une CRC pour son programme de recherche (valeur ajoutée, effet structurant, etc. – 2 pages maximum);
- une lettre d'appui du directeur du département.

La faculté ajoutera au dossier une lettre d'appui démontrant notamment le caractère stratégique et l'effet structurant de la chaire pour la faculté.

(iii) Échéancier

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à prendre contact **au plus tard le 25 avril** avec le **vice-doyen aux études supérieures et à la recherche, Serge J. Larivée** (serge.j.larivee@umontreal.ca). Elles devront soumettre un dossier constitué comme noté ci-dessus **au plus tard le 24 mai 2018** auprès de **Donald Tremblay** (donald.tremblay@umontreal.ca) du BRDV.

Processus d'attribution; équité et diversité

L'Université de Montréal a fait de la question de l'équité, de la diversité et de l'inclusion une priorité institutionnelle. Comme toutes les autres universités canadiennes, elle est tenue d'atteindre et de maintenir des cibles (déterminées par le Secrétariat des chaires) dans l'allocation des chaires. Ces cibles d'équité renvoient à des personnes issues des **groupes désignés** – femmes, membres des minorités visibles, personnes en situation de handicap et Autochtones. Les trois derniers sont définis par la [Loi fédérale sur](#)

[l'équité en matière d'emploi](#). Compte tenu de la **très faible marge de manœuvre** dont nous disposons pour atteindre nos cibles d'ici l'échéance de décembre 2019, **l'appartenance à un des quatre groupes désignés constituera un élément stratégique important dans l'évaluation institutionnelle**. Rappelons que la sélection des dossiers se fait en deux temps (voir [Lignes directrices](#)): (i) évaluation par un comité de pairs de la qualité scientifique afin d'identifier les candidatures répondant aux critères d'excellence des chaires; et si favorable: (ii) évaluation institutionnelle prenant notamment en compte les objectifs de l'Université en matière de diversité et d'équité, l'impact structurant de la chaire, ainsi que l'arrimage avec les priorités institutionnelles. **Les candidates et candidats issus de groupes désignés sont invités à actualiser ou à compléter, à titre volontaire, leur formulaire d'auto-identification**.

L'Université de Montréal reconnaît par ailleurs que les interruptions de carrière peuvent avoir des répercussions sur le dossier des réalisations sans en amoindrir pour autant l'excellence. Le cas échéant, les candidates et candidats sont encouragés à faire part des circonstances de toute interruption et à expliquer son incidence sur leur cheminement et leur dossier : ces informations seront dûment prises en compte dans l'évaluation.

Information

Pour toute information complémentaire sur le processus, communiquer avec le vice-doyen à la recherche de la Faculté (serge.j.larivee@umontreal.ca).

Avril 2018